



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

référendums

Question écrite n° 50892

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le financement équitable de l'expression du prochain référendum sur la Constitution européenne. En effet, dans l'organisation de ce scrutin, les moyens donnés aux partisans du oui et aux partisans du non, ne sauraient être complètement disproportionnés. Les moyens donnés aux partis politiques devraient donc tenir compte de leurs dépenses pour assurer un certain équilibre dans l'expression du oui et du non. Il conviendrait aussi de prévoir un financement séparé de la campagne du référendum, notamment quant au coût important de l'envoi de la Constitution européenne à tout l'électorat français. Il lui demande donc de bien vouloir préciser ses intentions en ce domaine.

Texte de la réponse

Le Président de la République a annoncé, le 14 juillet 2004, la tenue d'un référendum sur la Constitution européenne. Le chef de l'État, après consultation du Conseil constitutionnel, définira, le moment venu, les modalités d'organisation du référendum et de la campagne référendaire.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50892

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2004, page 8952

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 371